



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE RISQUE INDUSTRIEL

Le connaître et s'en protéger



Accident industriel

QUELS SONT LES RISQUES MAJEURS EN ISÈRE ?

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique, dont les conséquences peuvent mettre en danger un nombre considérable de personnes, engendrer des dégâts et dépasser la capacité de la société à réagir.

Le département de l'Isère est exposé à un grand nombre d'aléas, naturels ou technologiques.

ALÉA x **ENJEU** = **RISQUE**
± fort ± vulnérable ± critique



©SIRRA

LE RISQUE INDUSTRIEL EN ISÈRE

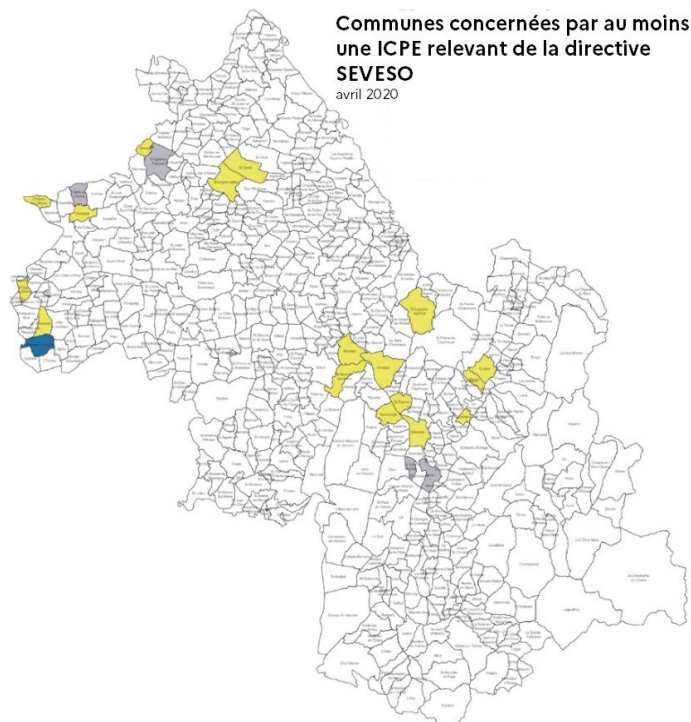
Nous parlons d'accident industriel majeur lorsque l'évènement surgit au niveau d'une installation chimique ou pétrochimique.

L'industrie chimique concerne l'exploitation ou le stockage de produits chimiques de base, agroalimentaires, pharmaceutiques ou de consommation courante.

L'industrie pétrochimique est la fabrication des produits dérivés du pétrole.

Le risque industriel peut générer :

- **Des effets thermiques** : Liés à la combustion d'un produit inflammable ou à une explosion ;
- **Des effets toxiques** : Liés à la fuite de substances chimiques dans une installation par inhalation ou par un contact avec la peau ou les yeux ;
- **Des effets mécaniques** : Liés à la surpression d'une onde de choc provoquée soit par :
 - Une explosion ;
 - Une décompression brutale d'un gaz sous pression ;
 - Une inflammation d'un nuage de poussières combustibles.



Classement des communes concernées

nombre d'installations par communes

- 1 à 2 ICPE
- 3 à 5 ICPE
- 12 ICPE

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont des exploitations industrielles ou agricoles, susceptibles de créer un danger ou de provoquer des pollutions ou nuisances.

Une ICPE peut être une usine, une carrière, une installation de stockage de déchets, un parc éolien terrestre, une exploitation agricole, etc. Certaines peuvent être classées SEVESO.

Le classement SEVESO concerne les activités industrielles qui présentent un risque d'accidents majeurs du fait des quantités de substances dangereuses présentes sur le site. On distingue deux types d'établissements : les établissements SEVESO seuil haut et les établissements SEVESO seuil bas, ce qui correspond à un niveau de danger plus ou moins important.

Le département de l'Isère fait état de 56 sites SEVESO, dont 35 SEVESO seuil haut et 21 SEVESO seuil bas.

LES CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ

AVANT

- Informez-vous en mairie sur l'existence d'un risque industriel à proximité de votre habitation ;
- Renseignez-vous sur les dispositifs d'alerte (Fr-Alert, sirènes, etc.) pour les reconnaître en cas d'évènement.

PENDANT

- Tant que l'alerte n'est pas levée, restez confiné et suivez les consignes des autorités ;
- Bouchez les aérations (VMC, mettez du scotch sur les fenêtres, etc.).
- Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez selon un axe perpendiculaire au vent et cherchez un local pour vous confiner ;
- Informez-vous sur la situation et son évolution en écoutant les radios officielles (France Bleu, France Info et France Inter) ;
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, restez à l'abri ;
- Ne cherchez pas à rejoindre votre famille s'ils sont à l'extérieur ;
- Ne téléphonez pas, les réseaux téléphoniques doivent rester disponibles pour les secours ;
- Coupez le gaz et l'électricité.

APRÈS

- À la fin de l'alerte, aérez ;
- Suivez les consignes des autorités concernant la consommation d'eau et d'aliments issus de zones contaminées ;
- Proposez de l'aide via www.preventaide.fr ;
- Ne consommez pas de denrées provenant de l'extérieur, commencez par consommer ce qui a été à l'intérieur ;
- Limitez la fréquentation des espaces verts, ceux-ci étant plus enclins à être contaminés ;
- N'hésitez pas à appeler le numéro vert dédié pour vous informer sur les lieux d'approvisionnement ;
- Gardez votre calme les autorités prendront en charge les personnes susceptibles d'être contaminées.

LES ACTEURS DANS LE DÉPARTEMENT



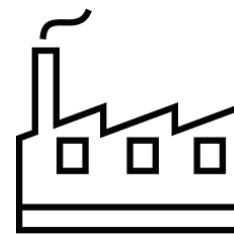
Le préfet



Le maire



Le service départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)



Les industriels

POUR EN SAVOIR PLUS, LES SITES INTERNET SUIVANTS

- Les services de l'État en Isère : www.isere.gouv.fr/actions-de-l-Etat/risques-majeurs
- Campagne régionale d'informations sur les risques majeurs : https://www.lesbonsreflexes.com
- Site du Ministère de la Transition Ecologique : https://www.ecologie.gouv.fr/risques-technologiques-directive-seveso-et-loi-risques
- Site de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes : https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/plans-de-prevention-des-risques-technologiques-r4249.html
- Site Géorisques : https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/accident-industriel
- Constituez votre kit d'urgence : https://www.gouvernement.fr/risques/se-preparer-a-une-situation-durgence

Directeur de publication :

M. Laurent PRÉVOST, Préfet de l'Isère

Conception-réalisation :

Mission culture du risque de la préfecture
Imprimerie Préfecture

Qui contacter ?

Mission culture de risque :
Tél : 04 76 60 34 00
pref-culture-risques@isere.gouv.fr



Numéros d'urgence

Samu : 15
Police : 17
Pompiers : 18
SMS / personnes sourdes et malentendantes : 114
En Europe : 112